COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 26 octobre 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Ibrahim BENLARBI, Aurélien FRAIOLI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15F A 8

Poule A du 10/10/2026
79688241 FCRH LA VESGRE 1 / MUREAUX O.F.C. 2

FORFAIT AVISÉ 1ER FORFAIT

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

SENIORS F A 11

Poule A du 24/10/2026
79613010 MONTESSON US 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES CHALLENGE AUTOMNE

Rappel avant amende
Plateaux du 03/10/2026

U13 F

508864 TRAPPES ES
551985 PORT MARLY CS

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir jusqu'au 25 octobre 2026.

MATCHS A PROGRAMMER

U18 F

D1
79752452 - PLAISIROIS FO / RAMBOUILLET FC
79820797 - LES MUREAUX OFC / VOISINS FC

COURRIER

U18 F D1 du 31/10/206
79752447 MARLY ETANG 1 - MAISONS-LAFFITTE F.C 1
Courrier du club de MARLY LE ROI US demandant le report de la rencontre en joignant la convention établie avec sa mairie et expliquant la non-utilisation des infrastructures de la ville pendant les vacances scolaires
La Commission prend bien note de la convention. La Commission dit match à jouer le mercredi 25 novembre 2026 à 19h00. Elle pourra avancer la rencontre en cas d'accord des deux clubs.